

83^e PARIS-NICE, mercredi 12 MARS 2025

VICHY – LA LOGE DES GARDES

Réglementation temporaire de circulation et de stationnement

La 4^{ème} étape du 83^{ème} Paris-Nice, reliera Vichy à la Loge des Gardes, le 12 mars.

Pour assurer la sécurité des spectateurs et le bon départ de la course, la circulation et le stationnement seront temporairement réglementés.



PROGRAMME

A 8h50 : Rencontre des élèves du Collège des Célestins avec Thomas Voeckler, ancien coureur cycliste professionnel (pas d'interview)

De 10h à 12h aux 4 Chemins

- Animations sur la ligne de départ avec les triporteurs de Vichy Destinations, les danseuses de Vichy Pétille, les licenciés du club cyclo DHV...
- Cérémonie officielle et présentation des 154 coureurs
- Présence d'enfants de l'accueil de loisirs de Turgis et Sévigné Lafaye sur la ligne de départ (une animation "savoir rouler" leur sera proposée par la suite à l'accueil de loisirs)

A 12h15 : départ fictif rue Clemenceau à Vichy

A 12h30 : départ réel au Grivats à Cusset

A 16h15 : arrivée de l'étape à la Loge des Gardes à Laprugne

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

MERCREDI 12 MARS,

1/ la circulation sera interdite (et des déviations seront mises en place) :

De 4h à 13h30

- rue Clemenceau,
- rue Ravy Breton,
- rue Sainte Barbe,
- rue Sainte Cécile,
- rue Samuel Paty,
- rue de Paris,
- avenue de Gramont, entre le boulevard Gambetta et la rue de Paris,
- square Michel Crespin,
- place Louis Lasteyras,
- rues Nicolas et Valery Larbaud,
- rue Desbrest,
- rue Jean Jaurès, entre l'avenue Victoria et le carrefour des Quatre Chemins.

De 9h30 à 13h

- avenue Paul Doumer, (entre la rue Clemenceau et la place de la Gare),
- place Charles de Gaulle, sur les voies périphériques Sud et Est,
- rue Grangier,
- rue Paradis,

De 11h30 à 13h

- place de la Gare,
- avenue de Gramont, de la place de la Gare à la limite avec Cusset,

2/ Des voies seront mises en impasse :

De 4h à 13h30

- Les rues Drichon, Dacher, Belin, Pasteur, Dubessay, Beauparlant, Dejoux, du Portugal, d'Oran, Laprugne, seront mises en impasses au niveau de la rue de Paris.

- Les rues de Roumanie, Salignat, Jardet, Tessier, les bds de l'Hôpital et Denière les avenues de Lyon et de la Liberté, l'impasse Frobert et l'allée Mesdames seront mises en impasses au niveau des voies empruntées par la course :

DU 11 MARS A 16 H AU 12 MARS A 13H30,

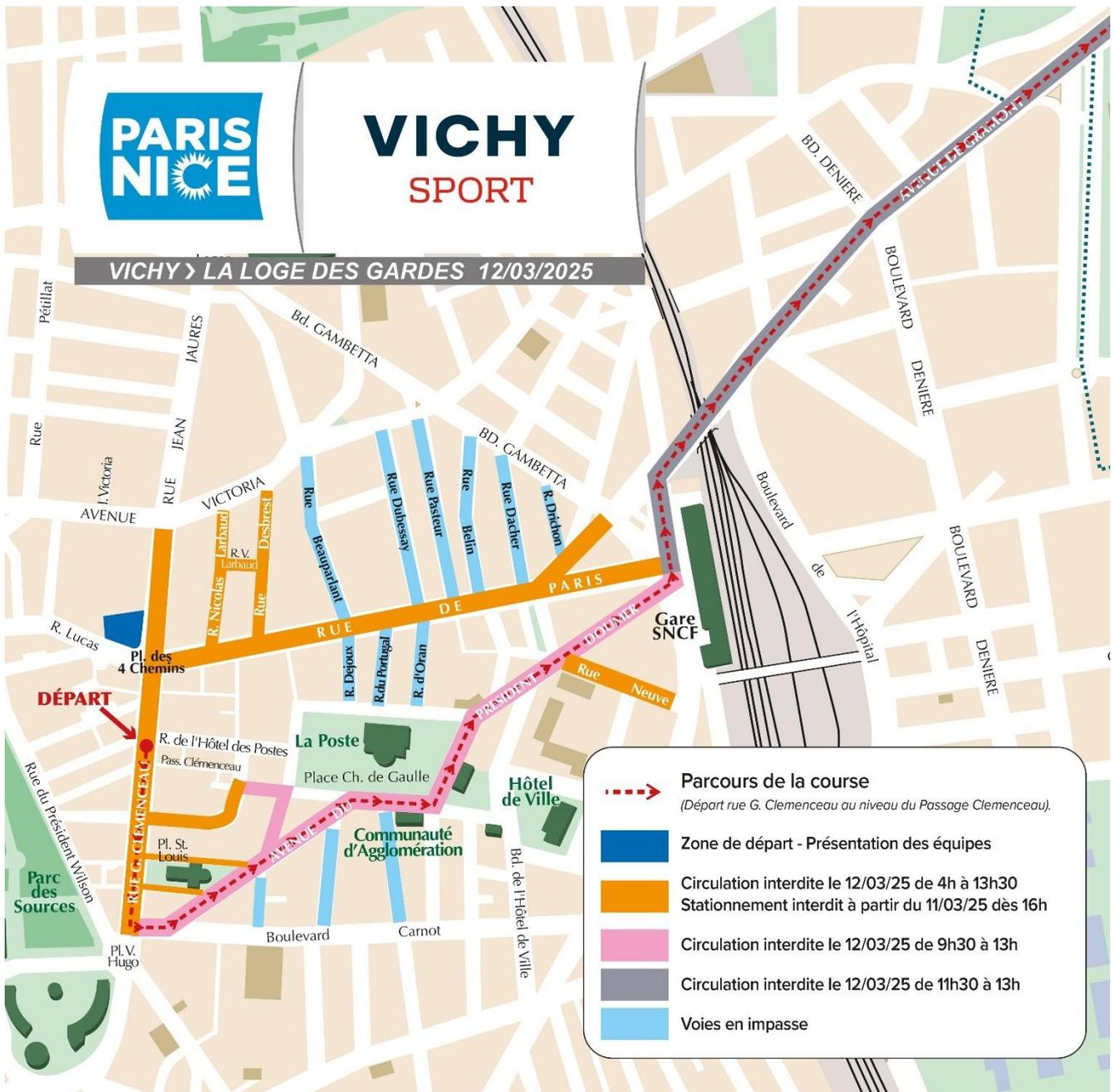
le stationnement sera strictement interdit :

- rue Clemenceau,
- avenue Doumer, entre la rue Clemenceau et la place de la Gare,
- place Charles de Gaulle, sur les voies périphériques Sud et Est,
- place de la Gare,
- avenue de Gramont de la place de la Gare à la limite avec Cusset,
- rue Samuel Paty,
- rue de Paris,
- avenue de Gramont, entre le boulevard Gambetta et la rue de Paris,
- square Michel Crespin,
- place Louis Lasteyras,
- rues Nicolas et Valery Larbaud,
- rue Jean Jaurès, entre l'avenue Victoria et le carrefour des Quatre Chemins,
- rue Lucas, sur toute la longueur du parvis des Quatre Chemins,
- parking du gymnase avenue Victoria.

↪ L'accès des véhicules de secours devra être maintenu en toutes circonstances sur l'ensemble des voies précitées.

↪ Le stationnement dans ces parties d'artères sera considéré comme gênant et pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule en infraction.

Seuls les véhicules autorisés (véhicules d'urgence, de secours, véhicules de l'organisation ou des équipes participant à l'épreuve...) pourront circuler et stationner sur le parcours.



CONTACT PRESSE
Marie-Bénédicte REYNARD
04 70 30 55 12 / 06 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr